



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 010 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 4 mai 2016

Président

M. James Maloney

Comité permanent des ressources naturelles

Le mercredi 4 mai 2016

• (1545)

[Traduction]

Le président (M. James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.)): Pendant que les témoins se préparent, j'aimerais préciser la façon dont nous allons procéder aujourd'hui, pour que ce soit clair pour tous. En effet, nous allons devoir retourner à la Chambre cet après-midi pour voter et j'aimerais que tous les membres du Comité soient d'accord sur la façon de procéder.

Nous allons écouter les exposés que les trois témoins ont eu l'amabilité de présenter aujourd'hui, après quoi le Comité s'ajournera et nous présenterons nos questions par écrit. Tous les membres du Comité peuvent me faire parvenir leurs questions par écrit et je les transmettrai à nos trois témoins qui nous feront parvenir leurs réponses. Nous acceptons tous cette façon de procéder.

Sans plus de formalité, je remercie les deux messieurs qui sont ici aujourd'hui, en particulier M. Cliffe-Phillips qui est ici pour la deuxième fois.

Monsieur Cannings, avez-vous une question?

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NDP): Oui. J'ai un commentaire au sujet des questions à transmettre par courriel. Je ne suis pas très à l'aise avec cette façon de faire. Je vais peut-être me renseigner plus tard. Je ne sais pas si nous avons besoin d'un consentement unanime, mais je voulais tout simplement faire ce commentaire.

Le président: Je ne pense pas que nous ayons besoin d'un consentement unanime. Tous les membres du Comité sont d'accord.

Nous allons procéder de cette manière. Si vous voulez me faire parvenir une question par la suite, je l'examinerai et je vous répondrai. D'accord? Merci.

Monsieur Cliffe-Phillips, nous allons vous accorder le privilège de commencer, puisque vous êtes ici pour la deuxième fois.

M. Mark Cliffe-Phillips (directeur exécutif, Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie): En fait, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais laisser la parole à M. Egan puisque j'ai fait faire des documents imprimés que je vais recevoir bientôt.

Le président: Cela ne nous dérange pas si cela convient à M. Egan.

M. Timothy Egan (président-directeur général, Association canadienne du gaz): Merci, monsieur le président.

Monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, je me ferais un plaisir de revenir témoigner devant vous si vous jugez qu'il est préférable que je réponde de vive voix à vos questions.

Merci de me donner l'occasion de présenter aujourd'hui mon exposé se rapportant à votre étude de l'avenir des industries pétrolière et gazière, minière et nucléaire au Canada.

Je m'appelle Timothy Egan et je suis président-directeur général de l'Association canadienne du gaz. L'Association canadienne du gaz est le porte-parole de l'industrie canadienne de distribution du gaz naturel.

Je crois qu'on vous a remis à tous un petit ensemble de diapositives. La carte qui figure à la page 2 répertorie les sociétés de distribution et de transmission du gaz naturel qui fournissent de l'énergie à près de 7 millions de clients canadiens. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population, soit environ 20 millions de Canadiens, ont opté pour le gaz naturel qui est livré à leur domicile, dans les immeubles, dans les hôpitaux, les écoles et les entreprises à l'aide d'une infrastructure de près de 450 000 kilomètres et d'installations d'entreposage.

La plupart des gens ignorent que le gaz naturel comble plus de 30 % des besoins énergétiques de notre pays; c'est plus que l'électricité. On peut se demander pourquoi ce choix énergétique est si populaire. Certains consommateurs choisissent le gaz naturel parce qu'il est sûr et fiable; d'autres parce que c'est un combustible propre qui produit des émissions plus faibles que la plupart des autres combustibles pouvant être utilisés dans des appareils à haute efficacité pour des applications multiples. On peut l'associer à des systèmes d'énergie renouvelable dans des installations décentralisées. D'autres consommateurs apprécient l'adaptabilité de notre produit qui peut être utilisé dans des chaudières, des chauffe-eau, des sècheuses, des foyers, des barbecues, des plaques chauffantes. Beaucoup d'autres innovations faisant appel au gaz naturel sont en train de voir le jour. Les consommateurs apprécient surtout les énormes économies que permet de faire le gaz naturel. Les tableaux des pages 3 et 4 du document que je vous ai remis indiquent que les particuliers, les entreprises et les grandes industries constatent de plus en plus que le gaz naturel est abordable alors que les autres produits et services énergétiques sont d'un coût élevé.

En raison de toutes ces qualités, nous pensons qu'il faut encourager une plus grande utilisation du gaz naturel au Canada. C'est ce que nous appelons l'opportunité du gaz naturel au Canada. Les sociétés de distribution du gaz, en partenariat avec le gouvernement, peuvent aider à réduire les émissions; à fournir une énergie abordable aux familles et aux entreprises canadiennes; à approvisionner les industries et les collectivités du Nord et les régions isolées, y compris les collectivités autochtones, en énergie plus abordable, plus propre, plus sûre et plus fiable; à transformer le marché dans les secteurs du transport routier et de desserte locale, hors route et maritime, en offrant un carburant plus propre et plus abordable; et à améliorer l'efficacité énergétique et stimuler les innovations technologiques.

Permettez-moi de souligner quelques opportunités. Nous les avons déjà évoquées dans nos documents de consultation prébudgétaire et ces informations sont disponibles en tout temps sur notre site Web et ailleurs.

La première opportunité consiste à brancher les collectivités. De nombreuses familles et entreprises des diverses régions du Canada n'ont pas actuellement accès au gaz naturel et doivent se contenter d'options énergétiques plus coûteuses, moins fiables et souvent génératrices d'émissions dommageables. C'est parce que le réseau de distribution du gaz naturel n'a pas encore atteint ces collectivités. Selon un récent rapport d'ICF International, les compagnies de services publics qui s'associent aux gouvernements et aux autres intervenants pour acheminer le gaz naturel vers les collectivités qui ne sont pas encore desservies pourraient atteindre les résultats suivants: le nouveau consommateur résidentiel moyen de gaz naturel pourrait économiser environ 1 619 \$ par an, soit plus de 25 000 \$ au cours de la durée de vie de ses appareils de chauffage à gaz. Sur une période de 25 ans, on pourrait réduire de 1,97 million de tonnes les émissions cumulatives de CO₂, ce qui correspond à l'élimination de 405 000 véhicules passagers de la route pendant un an. Sur une période de 25 ans, le PIB du Canada augmenterait de 1,7 milliard de dollars, tandis que ses recettes afficheraient une hausse de plus de 600 millions de dollars.

La deuxième opportunité est l'équipement du Nord. Au Canada, environ 200 000 personnes vivent dans près de 300 collectivités éloignées réparties dans tout le pays. N'ayant pas accès aux réseaux centraux de distribution d'énergie, l'approvisionnement en énergie fiable et économique est un défi constant pour les foyers et les entreprises de ces collectivités éloignées et un obstacle à leur développement économique. Selon un autre rapport de la firme ICF International qui paraîtra au cours des prochaines semaines, au moins 23 centrales d'énergie électrique et 58 clients industriels du Nord canadien adopteront le GNL d'ici 2025. Selon les premières constatations, on pourrait obtenir les résultats suivants au cours de la période de 25 ans à l'étude: des économies de 2,1 milliards de dollars en coûts énergétiques; une diminution cumulative de 11,1 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions annuelles de CO₂ de plus de 2,3 millions de véhicules passagers; une hausse de 11 milliards du PIB du Canada; et une augmentation de 4 milliards de dollars des recettes gouvernementales.

La troisième opportunité est la conversion des transports au gaz naturel. Le gaz naturel contribuerait à réduire les coûts d'utilisation et les émissions de nombreux véhicules, notamment les poids lourds et les camions de poids moyen, les véhicules de transit ferroviaire, les transports maritimes et les véhicules tout terrain qui sont tous des éléments clés contribuant à la prospérité de l'économie canadienne. Le gaz naturel utilisé comme carburant dans les transports permet d'importantes économies au niveau de la consommation et d'importantes réductions des émissions, par rapport aux options de carburants conventionnels.

● (1550)

Quatrièmement, les fournisseurs de gaz naturel pourraient encourager l'efficacité énergétique. Les entreprises de distribution ont mis au point avec succès des programmes d'efficacité énergétique qu'ils proposent depuis plus de 20 ans à leurs clients privés, aux commerces et aux clients industriels. Depuis l'an 2000, les services publics ont investi 1 milliard de dollars dans leurs programmes d'efficacité énergétique, faisant épargner 1 milliard de dollars à leurs clients au niveau des coûts du gaz naturel et réduisant du même coup les émissions de 50 mégatonnes.

Cinquièmement, la collaboration avec notre industrie permettra de développer les innovations. Les fournisseurs canadiens de gaz naturel encouragent efficacement depuis de nombreuses années les innovations techniques en matière d'efficacité de l'utilisation finale de l'énergie. En nous associant avec d'autres organismes tels que

Technologies du développement durable du Canada, le Conseil national de recherches du Canada, le Centre des technologies du gaz naturel à Boucherville, au Québec, le Gas Technology Institute de Chicago, l'American Gas Association et divers autres partenaires de la scène internationale, nous sommes en mesure de faire l'essai et la démonstration de nouvelles technologies novatrices et d'enclencher leur développement. Permettez-moi d'élaborer un peu plus sur le sujet.

En nous appuyant sur les travaux réalisés à l'interne par notre industrie pendant plusieurs années, nous avons négocié avec TDDC pour la création du fonds Développement durable et gaz naturel en 2014. Grâce à cette collaboration, la première de ce type entre TDDC et le secteur privé, nous avons financé jusqu'à présent quatre projets qui ont permis d'investir environ 13 millions de dollars dans des entreprises canadiennes de nouvelles technologies du gaz naturel. Plusieurs nouveaux projets actuellement à l'étude permettront, s'ils sont financés, de largement doubler cet investissement au cours des 12 prochains mois seulement.

Autrement dit, nous avons créé une dynamique grâce à ce fonds et les perspectives de croissance sont considérables. Nous investissons dans le gaz naturel renouvelable, dans la conversion d'électricité en gaz, dans la production combinée de chaleur et d'électricité et dans d'autres technologies visant à améliorer la performance environnementale et l'efficacité de notre industrie. Ces investissements sont importants, comme le démontrent les deux exemples suivants.

Le gaz naturel renouvelable, GNR, est un gaz 100 % renouvelable produit à partir des déchets organiques des exploitations agricoles, des forêts, des sites d'enfouissement et des stations d'épuration. Le gaz ainsi produit est capté, purifié et transporté par pipeline pour être utilisé de la même manière que le gaz naturel dans les foyers, les entreprises, les institutions et les industries en remplacement des sources conventionnelles d'énergie. Il est important de comprendre que le GNR est un combustible renouvelable et que l'électricité n'est pas la seule source d'énergie renouvelable. Le GNR étant un carburant au bilan CO₂ neutre, il peut aider les collectivités et les gouvernements à atteindre leurs cibles en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En outre, étant produit à partir des déchets locaux, il appuie diverses opportunités économiques dans plusieurs secteurs, notamment l'agriculture et les forêts.

Le Canada a la possibilité de devenir un chef de file mondial dans la production du GNR, d'améliorer et de déployer cette énergie propre ici et à l'étranger afin de réduire les émissions et d'encourager la croissance économique. Au cours des prochaines semaines, nous allons dévoiler d'autres informations sur cette importante opportunité.

L'autre opportunité dont je voulais vous parler brièvement est la conversion de l'électricité en gaz, une technologie conçue pour autoriser une utilisation efficace de l'électricité renouvelable intermittente de sources éolienne et solaire. Cette technologie utilise les surplus d'énergie pour produire, par électrolyse, de l'hydrogène qui est ensuite stocké dans le réseau de gaz naturel. Les compagnies membres de l'ACG collaborent avec Hydrogenics, la compagnie novatrice canadienne de conversion de l'électricité en gaz, dans le cadre de projets pilotes visant à déterminer combien d'hydrogène il est possible de stocker et comment on peut le réutiliser.

La technologie souligne la formidable capacité de stockage actuelle du réseau canadien de gazoduc, la possibilité d'utiliser ce réseau pour améliorer le rendement des technologies émergentes que sont les énergies éolienne et solaire, et les mérites d'intégrer les réseaux de distribution électrique et gazière afin d'augmenter l'efficacité et l'efficacités des réseaux de distribution de l'énergie.

En résumé, notre industrie est prête à collaborer avec le gouvernement pour maintenir à un niveau abordable les coûts d'énergie pour les Canadiens, pour protéger l'environnement et pour contribuer à la croissance de l'économie. Nous nous efforçons actuellement de quantifier les réductions des émissions polluantes que nos membres seraient en mesure d'atteindre grâce à des initiatives comme celle-ci. Nous ferons parvenir au Comité, au cours des prochains mois, un rapport faisant état de ces résultats.

Le Canada bénéficie d'un avantage formidable en matière énergétique, grâce à ses ressources de gaz naturel et à son industrie de la distribution. Nous devons continuer à tirer parti de cet avantage et l'ACG est prête à collaborer avec les parlementaires lorsque cela est possible pour poursuivre cet effort.

Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de présenter cet exposé au Comité aujourd'hui. Je suis prêt à répondre aux questions que les membres du Comité me feront parvenir sous forme écrite, ou oralement, lors d'une prochaine comparution.

• (1555)

Le président: Merci, monsieur Egan.

Avant de me tourner vers vous, monsieur Cliffe-Phillips, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Whittingham qui se joint à nous par vidéoconférence. Je suppose qu'il nous entend bien.

M. Edward Whittingham (directeur exécutif, Institut Pembina): Oui, je vous entends très bien.

Merci.

Le président: C'est parfait.

Nous allons d'abord donner la parole à M. Cliffe-Phillips et ensuite ce sera votre tour.

Merci d'être venu.

M. Mark Cliffe-Phillips: Merci, monsieur le président.

Au nom de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, je remercie le comité permanent de nous inviter à prendre la parole. C'est la deuxième fois que nous venons témoigner et je suis heureux d'avoir l'occasion de revenir pour vous parler cette fois face à face.

Lorsqu'on nous a demandé de venir témoigner devant le comité permanent, nous avons réfléchi au message que nous pourrions offrir pour aider le Comité dans son étude de l'avenir des industries pétrolière et gazière, minière et nucléaire au Canada: innovation, solutions durables et débouchés économiques.

Essentiellement, nous faisons des évaluations environnementales. Notre rôle n'est pas de mettre en oeuvre des projets d'exploitation des ressources naturelles, mais plutôt d'examiner les projets de mise en valeur des ressources qui nous sont présentés. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de parler à cette table d'innovations en matière de prise de décisions. Notre office est un organe de prise de décisions tout à fait unique dans le Nord du Canada et il nous apparaît qu'il y a beaucoup à apprendre de la façon de procéder que nous appliquons dans le Nord. Au cours de notre exposé, nous allons tenter de décrire le mieux possible ces différentes opportunités.

En fait, il s'agit d'un système intentionnel. Je vais vous parler un peu du contexte des Territoires du Nord-Ouest, qui est à peu près le même que celui du Yukon ou du Nunavut. Évidemment, je m'exprime à partir de la perspective qui est la nôtre et je parlerai de la gestion des terres et des ressources naturelles dans les T.N.-O., en particulier de la gestion participative et de l'incidence de cette pratique sur la prise de décisions dans les projets de mise en valeur des ressources dans le Nord. Bien entendu, je parlerai tout spécialement des évaluations environnementales dans la vallée du Mackenzie, puisque cela relève de notre mandat.

L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie est l'organe principal chargé des évaluations environnementales et de l'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest. Il existe deux systèmes dans les Territoires du Nord-Ouest. Le premier concerne la région désignée des Inuvialuit, dont je ne parlerai pas, ainsi que la zone extracôtière et l'Extrême-Arctique qui ont un système similaire parallèle. Je me limiterai uniquement au système de la vallée du Mackenzie.

C'est en vertu de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, LGRVM, qu'ont été créés le régime de gestion des terres et des ressources, notre office d'examen des répercussions environnementales et les commissions de gestion des ressources qui sont le résultat des revendications territoriales négociées. C'est un peu différent de ce qui se passe dans d'autres régions. Le système dans son ensemble est fondé sur le principe central de la gestion des ressources dans un cadre participatif. C'est une partie fondamentale du cadre de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Les décisions concernant les terres, les ressources et l'environnement sont partagées. Quant à la composition des organes de décision, 50 % des membres de notre office sont nommés par les Premières Nations ou les groupes autochtones et 50 % par le gouvernement. C'est un système collaboratif et aussi intégré. Le système lui-même est intégré autour de quatre piliers principaux: l'accès aux terres et la propriété, l'aménagement du territoire, l'évaluation environnementale et la réglementation, ainsi que la gestion de la faune et des ressources renouvelables. La propriété des terres relève, bien entendu, des gouvernements ou des Premières Nations autochtones bénéficiant de l'autonomie gouvernementale. Par ailleurs, la faune, la gestion des ressources renouvelables, l'évaluation environnementale et l'aménagement du territoire sont particulièrement du ressort des conseils de cogestion.

Dans ce système intégré, l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie a pour rôle d'examiner les projets susceptibles d'avoir des répercussions graves ou de soulever des préoccupations publiques. L'office est un tribunal semblable à tous les autres tribunaux. La différence principale tient à la composition de notre office. Les Autochtones représentent 50 % des membres de notre office. Ce pourcentage reflète fidèlement la composition démographique de nos localités des Territoires du Nord-Ouest. En général, même si les nominations sont faites par le gouvernement territorial ou le gouvernement fédéral, la représentation autochtone est plus importante dans nos conseils, à l'office d'examen ou autres conseils de cogestion.

•(1600)

Pour ce qui est des différences sur le plan de l'évaluation environnementale, il faut savoir que les exigences de la loi sont différentes de celles qui s'appliquent aux évaluations environnementales dans le sud du Canada, essentiellement en raison de la LGRVM qui est une loi négociée. Elle est très différente des autres textes législatifs qui ont été élaborés dans le cadre législatif habituel. Dans ce cas particulier, il y a eu consultation avec des groupes de revendication territoriale qui ont négocié les dispositions de la Loi sur la gestion des terres et des ressources.

Un des principaux aspects nous amène par exemple à assurer la protection du bien-être social, culturel et économique des résidents qui risquent d'être touchés directement par les impacts d'un projet de développement. Ce pourrait être par exemple les répercussions sur le bien-être social et culturel des habitants de la vallée du Mackenzie. Un autre aspect important porte sur la préservation des ressources pour le bien-être et le mode de vie des peuples autochtones.

Les principes que l'on applique dans la vallée du Mackenzie rappellent les nouveaux principes qui sont mentionnés dans le mandat du gouvernement et qui visent à renforcer la confiance du public dans le processus d'évaluation environnementale. C'est ce que nous faisons dans les Territoires du Nord-Ouest depuis maintenant 20 ans.

Cela veut dire également que notre façon de procéder est légèrement différente. Nous tenons des audiences communautaires qui peuvent comporter certains aspects rituels et qui réunissent tous les différents types de membres de la communauté et pas seulement les dirigeants. Cela nous paraît culturellement approprié. Tous nos travaux sont transcrits et traduits pour le compte rendu dans les langues officielles.

Cela nous permet de rassembler plus de décideurs de la région, des décideurs autochtones. Cela nous permet d'éliminer les barrières interculturelles pendant les débats et de renforcer la confiance du public dans le système en général.

Pour l'examen des éléments de preuve, les dispositions de la loi nous amènent à veiller à maintenir le mode de vie ou le bien-être culturel des Autochtones. Le fait de pouvoir se reposer sur des membres du conseil qui comprennent ce que cela signifie est extrêmement précieux pour prendre des décisions utiles en matière d'évaluation environnementale.

Quant aux décisions elles-mêmes, les mesures qui découlent de l'évaluation environnementale visent à protéger la terre et les habitants. De manière générale, nous constatons que la plus grande participation locale au stade de la conception permet d'améliorer les projets ou d'atténuer les impacts culturels éventuels. Certaines mesures portent sur les impacts culturels et les décisions sont mieux acceptées par la communauté. Dans certains cas, la décision finale revient au gouvernement autochtone, dans les régions où ils bénéficient de l'autonomie gouvernementale.

Cependant, le processus n'est pas sans problème. Il s'agit d'un système de gestion intégrée des ressources et s'il n'est pas complet, la mise en oeuvre des mesures de gestion des terres et des ressources pose problème. Il nous manque encore certains plans d'aménagement territorial approuvés. Bien entendu, le règlement des revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest est au premier plan et joue un rôle central dans toutes nos évaluations environnementales. La capacité des communautés à participer au processus est toujours limitée.

En conclusion, la cogestion fait en sorte que les collectivités sont plus consultées relativement aux projets qui les touchent directe-

ment. La participation des peuples autochtones est plus concrète et les valeurs et le savoir traditionnel autochtone peuvent véritablement influencer les décisions et les résultats. Nous notons une plus grande confiance dans le processus et, au bout du compte, les promoteurs des projets sont mieux acceptés par la population.

Je vais terminer ici. Merci. *Masi-Cho*. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président: Merci, monsieur, pour votre exposé.

Les membres du Comité ont sans doute remarqué que la cloche sonne et que nous sommes appelés à la Chambre.

Si ce n'est pas trop vous demander, monsieur, je vous propose de nous attendre pendant que nous irons voter. Nous serons de retour ici dans moins d'une heure et je crois que nous aurons le temps d'entendre le troisième exposé entre le prochain vote et le suivant.

Nous devons y aller. La cloche sonne.

Une voix: Il reste 15 minutes.

•(1605)

Le greffier du comité (M. Michel Marcotte): La cloche va encore sonner pendant 24 minutes, 24 exactement.

Le président: Nous avons l'option, très rapidement, d'entendre le témoin pendant 10 minutes.

Est-ce que nous avons le consentement unanime du Comité pour procéder de cette manière?

Mme Kim Rudd (Northumberland—Peterborough-Sud, Lib.): Vous n'avez pas 24 minutes. Le vote a lieu à 16 h 20.

M. John Barlow (Foothills, PCC): Non, il a le calendrier sur son iPad.

Le président: Avons-nous le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président: C'est très bien, la parole est à vous, monsieur.

M. Edward Whittingham: Je suis Ed Whittingham, directeur de l'Institut Pembina, un groupe de réflexion sur le climat et l'énergie qui a des bureaux dans quatre villes: Calgary, Edmonton, Vancouver et Toronto.

Puisque je suis ici pour parler de l'industrie pétrolière et gazière, j'aimerais mentionner d'entrée de jeu qu'à Pembina, nos pensées vont aux habitants de Fort McMurray qui ont dû quitter leurs foyers pour fuir les feux de forêt dévastateurs. Ici, en Alberta, nous faisons tout notre possible pour leur venir en aide.

Je ne suis pas un futurologue, mais je vais faire de mon mieux pour jouer à Nostradamus et évoquer quelques-unes des tendances que nous voyons se dessiner dans le secteur du pétrole et du gaz. Mes réflexions s'appuient sur les recherches effectuées par l'Institut Pembina, ainsi que sur certaines prévisions que nous faisons. Je vais m'inspirer également des recherches que j'ai faites dans le cadre de l'Agenda international de la réunion du Conseil du Forum économique mondial sur l'avenir du pétrole et du gaz, où je suis parvenu à réunir des personnes beaucoup plus intelligentes que moi autour d'une table afin d'y aller de nos prédictions.

Compte tenu de la situation actuelle, sans parler des événements des jours derniers, on ne peut que constater que l'industrie pétrolière et gazière fait face à un certain nombre de défis. Ce secteur est préoccupé actuellement par la demande future, le coût des projets de développement, la gouvernance, la détérioration des relations au niveau communautaire et les changements climatiques. Le secteur se trouve actuellement dans une situation délicate, mais c'est une industrie robuste et résiliente qui saura, j'en suis persuadé, surmonter ces obstacles.

Je vais commencer rapidement par évoquer l'orthodoxie prônée encore tout récemment, en particulier ici en Alberta, selon laquelle l'industrie continuerait à croître puisque la population mondiale va augmenter de 2 milliards d'humains d'ici la moitié du siècle — 30 % de cette croissance démographique se produisant en Afrique et 20 % en Inde. Étant donné que l'on assiste à une migration vers les villes — la moitié de la population mondiale vit actuellement dans des villes et, d'ici 2050, la proportion atteindra les trois quarts — on peut conclure que 80 % de l'énergie mondiale sera effectivement consommée dans les villes. Voilà donc le terrain principal où nous devons résoudre les problèmes de consommation liés à l'énergie.

De nombreux prévisionnistes estiment que la demande en énergie doublera au cours de cette période et que le pétrole essentiellement permettra de répondre à une grande partie, voire à la plus grande partie de cette demande. La consommation actuelle se situant entre 85 et 90 millions de barils de pétrole par jour, on estimait qu'elle passerait à 125 ou 130 millions de barils et les pétrolières devaient élaborer des stratégies de croissance afin de tirer parti de cette demande. L'industrie des carburants fossiles n'est jamais à court d'idées pour imaginer des moyens d'extraire les hydrocarbures du sous-sol pour pouvoir répondre à cette demande.

Récemment, cependant, on a assisté à un revirement dans cette façon de penser. Que s'est-il passé? Plusieurs choses ont changé. Tout d'abord, on n'est plus certain que la consommation quotidienne de pétrole va atteindre ce niveau et j'en toucherai quelques mots tout à l'heure. Deuxièmement, autre sujet de préoccupation sur lequel Pembina s'est penché, on s'interroge actuellement sur la façon de produire de l'énergie sans dépasser un seuil critique qui provoquerait des changements climatiques dangereux.

J'aimerais attirer l'attention du Comité sur trois scénarios qui s'intéressent à la demande et à la consommation de pétrole dans un monde qui prendrait les moyens pour éviter que la température augmente de plus de 2 °C. Évidemment, on sait que certains des 190 pays qui ont signé l'accord sur le climat qui prévoit de limiter le réchauffement à 2 °C, lors de la rencontre à Paris, en décembre dernier, souhaitent que ce réchauffement soit abaissé à 1,5 °C, ce qui exigerait des mesures plus ambitieuses en matière de changement climatique et de consommation énergétique.

Le premier de ces trois scénarios est le scénario 450 de l'Agence internationale de l'énergie qui vise à ramener le réchauffement en deçà de 2 °C, avec une probabilité de 50 %. Selon ce scénario, la demande mondiale de pétrole augmenterait légèrement jusqu'en 2020, mais diminuerait ensuite légèrement sous la barre des 75 millions de barils par jour d'ici 2040. Bien entendu, le charbon, le combustible le plus polluant et émetteur de gaz à effet de serre, connaîtrait une chute beaucoup plus spectaculaire.

• (1610)

Statoil propose un autre scénario de renouvellement intéressant selon lequel, compte tenu d'un réchauffement de 2 °C, la demande tomberait à 80 millions de barils de pétrole par jour d'ici 2040, mais

sur une base net:net, et comme l'a dit Tim dans son exposé un peu plus tôt, cela entraînerait une augmentation de la consommation de gaz. Statoil est la grande pétrolière nationale norvégienne. Selon Statoil, cela signifie que la demande en pétrole et la demande en gaz naturel évolueraient chacune de leur côté et que, sur une base net:net, la consommation de combustibles fossiles serait répartie également entre le pétrole et le gaz et demeurerait la même d'ici 2040, avec toutefois une baisse de la consommation du pétrole.

L'Université de Californie à Davis a aussi fait paraître une étude intéressante qui se penche sur un certain nombre d'éléments qu'elle appelle les facteurs perturbateurs de l'industrie pétrolière et gazière. Parmi ces facteurs, on peut citer les carburants trois fois plus efficaces qui seront mis au point d'ici 2040; le changement des formes de transport urbain, par exemple grâce au partage d'automobiles; ou les services de voiture à la demande; un autre facteur serait les lotissements à localisation efficace, une façon de décrire l'attrance de certains consommateurs, en particulier ceux de la génération du millénaire, ce n'est pas ma génération ni celle de la plupart des gens qui se trouvent dans cette salle, mais la génération montante qui aurait tendance à délaisser les maisons de banlieue avec leur garage pour deux voitures et à vivre de plus en plus nombreux dans les centres-villes, près de leur travail et de leurs loisirs. À cela, il faut ajouter le ralentissement de la croissance économique en Asie.

L'étude de Davis affirme que tout cela entraîne une diminution des perspectives de croissance de l'industrie pétrolière. L'étude se penche également sur les tendances en matière de mégadonnées et de mégatechnologies, notamment le routage, la synchronisation, le téléchargement optimisé et le partage d'informations qui entraîneront une diminution de l'utilisation d'énergie ou, d'après les prévisions de GE selon laquelle l'augmentation par deux de la productivité énergétique grâce à l'Internet industriel réduirait la demande en énergie, ou l'analytique des mégadonnées qui pourrait s'appliquer aux opérations de navigation aérienne ou, par exemple, aux applications de téléphone intelligent, éliminant la nécessité d'effectuer des groupages dans le transport routier. Il y a un service appelé...

Le président: Je vais devoir vous interrompre. J'en suis désolé. Je vous donne 30 secondes pour terminer, parce que nous sommes vraiment à la limite.

M. Edward Whittingham: Très bien.

Selon moi, la confiance est un élément extrêmement important. Prenez l'exemple des compagnies albertaines qui ont pris part récemment à l'élaboration du plan climatique et énergétique de l'Alberta, le plan de leadership climatique qui prévoit d'imposer des limites d'émissions aux sables bitumineux. Voilà une bonne façon de rétablir la confiance du public.

Merci.

Le président: Merci à tous. Nous nous excusons d'avoir un peu bousculé l'horaire, mais nous n'avions pas le choix. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Merci.

M. Richard Cannings: Avant de pouvoir poser nos questions, pourrions-nous demander à M. Whittingham de remettre ses notes d'allocation, si possible?

M. Edward Whittingham: Je les ai déjà données à M. Turcotte.

Le président: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>